

**Zeitschrift:** Générations  
**Herausgeber:** Générations, société coopérative, sans but lucratif  
**Band:** - (2017)  
**Heft:** 91

**Artikel:** Prévoyance individuelle : maîtriser les risques  
**Autor:** Zumwald, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-830369>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Prévoyance individuelle : maîtriser les risques

La faiblesse des taux d'intérêt ne doit pas pousser à une prise de risque mal maîtrisée dans sa prévoyance individuelle.



PIERRE ZUMWALD  
Directeur général des Rentes Genevoises

Avec la baisse régulière des taux d'intérêt depuis 2007, la plupart des acteurs du marché s'accordent pour convenir qu'il devient plus difficile de se constituer une prévoyance suffisante qui répondra aux besoins, le moment de la retraite venu. Notamment si on désire un revenu régulier comme une rente viagère, afin de compléter son 1<sup>er</sup> et son 2<sup>e</sup> piliers.

Les produits du 3<sup>e</sup> pilier, la prévoyance liée (3A) et la prévoyance libre (3B), reposent sur un système dit «à capitalisation». Ce système suppose que, grâce à un intérêt payé et lui-même capitalisé, l'assuré va se constituer un capital supérieur à la somme de ses versements. Avec un taux d'intérêt à 8 %, il faudra une dizaine d'années pour doubler le capital initial; avec un taux à 4 %, il faudra moins de 20 ans; mais avec un taux à 1 %, la période sera, elle, supérieure à 70 ans.

La situation est aujourd'hui délicate, puisque les assureurs privés ne peuvent offrir des produits en francs suisses avec un taux technique supérieur à 0,05 % si le produit est à prime unique ou supérieur à 0,25 % pour les autres produits.

## QUELS CHOIX ?

Face à ces constats, l'assuré pourrait être tenté de se tourner vers les produits de prévoyance offrant les taux les plus attractifs, et donc une prise

de risque plus élevée. Mais comment cela fonctionne-t-il ?

L'assureur va offrir la possibilité au client de choisir le niveau de risque qu'il veut prendre, et donc la manière dont l'assureur va investir l'argent qui lui est confié. Plus le profil d'investissement sera risqué, plus les attentes de rendement seront élevées. A contrario, plus le profil sera sûr, moins les attentes de rendement seront élevées. Cette logique de profil d'investissement peut être accompagnée, ou non, d'une garantie partielle ou totale de capital qui permettra, en cas de mauvaise performance des marchés financiers, de préserver tout ou partie des montants investis.

Il est ainsi possible d'améliorer les attentes de rendement, et donc d'améliorer sa prévoyance. Mais cela n'est pas sans conséquences, notamment en matière du risque pris.

Dès lors, avant de souscrire un tel produit, trois questions doivent se poser... et doivent être posées.

- Ai-je compris le fonctionnement du produit ?
- Quels sont les éléments financiers garantis ?
- A l'échéance, quel est mon risque de perte maximale ?

Sans réponses claires, l'investissement devrait être évité. Et, si les réponses le sont, il reste important de lire intégralement les conditions générales et particulières du produit et de les avoir comprises. En cas de problèmes, c'est bien elles, et seulement elles, qui s'appliqueront.

En résumé, la décision d'investir dans un produit financier pour sa prévoyance ne doit être prise qu'en connaissance de cause. C'est à cette condition que planifier sa retraite est un beau projet et peut le rester.